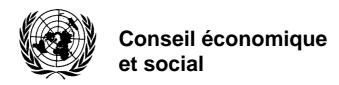
NATIONS UNIES



Distr. GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/2002/9/Add.20 23 janvier 2003

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (Cinquante-huitième session, 29-31 octobre 2002, Genève)

RAPPORT DE LA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION

Additif 20

Programme de travail

Note du secrétariat: Le secrétariat présente ci-après un projet de programme de travail du Groupe de travail pour 2003 et 2004 ainsi que le calendrier des réunions proposé pour 2003. Les délégations sont invitées à formuler des propositions complémentaires au cours de la session. Une fois mis au point, le document sera publié sous forme d'additif au rapport.

1. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2003-2004

SECTEUR D'ACTIVITÉ 04: FACILITATION DU COMMERCE ET NORMES AGRICOLES

04 B) NORMALISATION DES PRODUITS PÉRISSABLES ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

04 B).1 Activités du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Description: Le Groupe de travail, conjointement avec ses sections spécialisées en activité, actuellement au nombre de cinq, élabore et révise des normes, des recommandations et des brochures explicatives pour la commercialisation et le contrôle de la qualité commerciale de certains produits périssables faisant l'objet d'échanges internationaux entre les pays membres de la CEE-ONU et à destination de ces pays. Il examine aussi des questions générales touchant la stratégie et les grandes orientations liées à la normalisation des produits périssables, les possibilités d'assistance technique et de mise en œuvre d'activités intersectorielles, ainsi que des questions d'organisation.

Travaux à faire:

a) Élaboration de nouvelles normes pour les produits secs et séchés, les fruits et légumes frais et la viande.

Durée: Projet permanent selon les besoins des pays participants.

b) Révision de certaines normes et recommandations.

Durée: La révision et la mise à jour des normes est un travail permanent qui consiste à adapter les normes à l'évolution de la technologie et du marché et à les harmoniser avec d'autres règlements et instruments normatifs.

c) Examen de l'état des acceptations et de l'application des normes CEE-ONU.

Durée: Projet permanent.

d) Activités opérationnelles: ateliers sur l'harmonisation des normes et des procédures de contrôle pour les produits périssables, dont le but est d'aider les pays à appliquer les normes et à participer aux échanges mondiaux. Il est prévu de tenir un atelier à Bangkok en coopération avec la CESAP et EAN International en mai 2003 et un autre, à un endroit différent, en 2004. D'autres activités seront organisées eu égard aux moyens extrabudgétaires qui pourront être obtenus.

Durée: Les ateliers seront organisés en fonction des besoins des pays.

e) Interprétation des dispositions concernant les tolérances de qualité dans les normes pour les fruits et légumes frais, en coopération avec le Régime de l'OCDE.

Durée: Projet permanent.

f) Étude de systèmes d'assurance de la qualité pour les produits périssables.

Durée: Projet permanent.

g) Actualisation de la page d'accueil du Groupe des normes agricoles, qui contient l'ensemble des normes ainsi que des informations à jour sur les travaux du Groupe de travail.

Durée: Le système sera continuellement étendu et actualisé.

h) Coopération avec d'autres organisations s'occupant de la normalisation des produits périssables pour assurer l'harmonisation et éviter un chevauchement des travaux.

Durée: Projet permanent.

i) Examen du Protocole de Genève et de la norme-cadre.

Durée: 2003.

j) Recensement et évaluation des possibilités de coopération avec les autres commissions régionales (voir aussi l'alinéa *d*).

Durée: Projet permanent.

k) Recensement et évaluation des possibilités de mise en œuvre d'activités intersectorielles avec l'ONU/EDIFACT, la Division des transports et la Division de l'environnement.

Durée: Projet permanent.

04 B).2 Activités des sections spécialisées du Groupe de travail

04 B).2.1 Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais

- Examen et révision des normes, y compris les prescriptions relatives à la maturité et d'autres questions concernant les fruits suivants: pommes, agrumes, kiwis, pêches et nectarines, poires, ananas, prunes et fraises (en cours de révision; d'autres peuvent être proposées);
- Élaboration de nouvelles normes: échalotes (d'autres peuvent être proposées);
- Intégration dans les normes d'indices de qualité renvoyant aux catégories suivantes:
 Extra, catégorie I et catégorie II;
- Questions relatives aux marques;
- Marquage par codes;
- Échange par voie électronique d'informations sur des cas de non-conformité;

- Application du contrôle de la qualité, notamment harmonisation et vérification de l'homologation, contrôle de la qualité et inspections, en coopération avec le Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes. Étude d'un système d'assurance de la qualité;
- Définition de codes harmonisés de désignations commerciales et de classement;
- Examen du système de numérotation de la norme-cadre.

04 B).2.2 Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés

- Examen et révision des normes pour les amandes, les pistaches et les pruneaux (en cours de révision; d'autres peuvent être proposées);
- Examen de la norme-cadre pour les fruits secs et séchés;
- Examen d'un dictionnaire multilingue des défauts;
- Élaboration d'un plan d'échantillonnage.

04 B).2.3 Section spécialisée de la normalisation de la viande

- Publication de la norme CEE-ONU pour les carcasses et les découpes de viande ovine;
- Poursuite des travaux sur la norme pour la viande bovine;
- Mise au point définitive de la norme CEE-ONU pour la viande de volaille;
- Établissement de nuanciers en vue de parvenir à une norme harmonisée;
- Étude pilote sur l'application de la norme pour la viande bovine; évaluation des moyens permettant de faciliter l'évaluation de la conformité;
- Examen détaillé de la norme pour la viande porcine, y compris d'un nouveau système de codification;
- Évaluation de la possibilité d'élaborer des normes pour d'autres espèces (par exemple, dinde, veau, lama, chameau);
- Évaluation visant à inclure dans les normes les produits avec additifs et les produits miniaturisés.

04 B).2.4 a) Section spécialisée de la normalisation des pommes de terre de primeur et des pommes de terre de conservation

 Révision des normes CEE-ONU pour les pommes de terre de primeur et les pommes de terre de conservation, en particulier les tolérances de taille;

- Comparaison des méthodes d'inspection et d'échantillonnage au regard des législations nationales:
- Examen de la définition des variétés longues;
- Examen des conditions générales de vente CEE-ONU et des RUCIP 2000;
- Informations sur l'état d'avancement de la brochure explicative de l'OCDE sur les pommes de terre de primeur et de conservation;

b) Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre

- Mise au point définitive de la nouvelle introduction de la norme;
- Incorporation d'une liste des parasites à contrôler sur le matériel initial de référence;
- Conditions minimales auxquelles doit satisfaire la culture: état viral et pureté variétale;
- Incorporation d'une échelle pour l'évaluation du pourcentage de la surface des tubercules marquée par des taches (gale commune, rhizoctone brun ou gale poudreuse, par exemple);
- Élaboration d'un tableau récapitulatif des tolérances;
- Élaboration de la notion de variété;
- Travaux relatifs à des critères destinés à réduire au minimum la pourriture des tubercules:
 - · les tolérances à destination,
 - · l'assurance de la qualité les meilleures pratiques en matière de manipulation des tubercules,
 - · les conditions minimales auxquelles doivent satisfaire la production et le maintien en état du matériel initial de référence;
- Incidences des OGM sur la norme;
- Poursuite de l'examen des problèmes de la nécrose superficielle et du virus du mop top;
- Incorporation de méthodes d'essai/de référence;
- Examen d'une liste de parasites et de maladies;
- Compilation des résultats du questionnaire sur les systèmes nationaux de certification des plants de pomme de terre;
- Préoccupations des acheteurs de plants;
- Création d'une étiquette CEE-ONU;

TRADE/WP.7/2002/9/Add.20 page 6

- Examen du matériel de calibrage;
- Examen des procédures de règlement des différends;
- Discussion avec des représentants de l'OMC, de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) et de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO);
- Définition de la procédure de contrôle complète à suivre pour la certification des plants de pomme de terre.

[04 B).2.5 Normalisation des œufs et des ovoproduits

Aucune activité prévue.

04 B).2.6 Normalisation des fleurs coupées

Aucune activité prévue.

04 B).2.7 Conditions générales de vente des fruits et légumes frais et des fruits secs et séchés

Aucune activité prévue.

NOTE: Pour les activités (04 B).2.5 à 04 B).2.7) ci-dessus, les sessions ordinaires des sections spécialisées ont été supprimées. Toutefois, l'examen, la révision et la mise à jour des normes et des conditions de vente en vigueur pourraient nécessiter la convocation de réunions ultérieures, selon les besoins.].

2. CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS POUR 2003

Réunion	Session	Lieu	Date
Section spécialisée de la normalisation des pommes de terre de primeur et des pommes de terre de conservation (GE.5)	16 ^e	Genève	24 et 25 mars
Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre (GE.6)	33 ^e	Genève	26-28 mars
Section spécialisée de la normalisation de la viande (GE.11)	12 ^e	Genève	5-8 mai
Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais (GE.1)	49 ^e	Genève	*17-20 juin
Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits) (GE.2)	50 ^e	Genève**	***24-27 juin
Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7)	59 ^e	Genève	4-6 novembre

^{*} Les groupes de travail auront la possibilité de se réunir le 16 juin 2003.

^{**} Note du secrétariat: au cas où la réunion ne se tiendrait pas à Genève, les délégations en seraient informées dès que possible.

^{***} Les groupes de travail auront la possibilité de se réunir le 23 juin 2003.